

---

Réunion de 2005  
Genève, 24 et 25 novembre 2005

## COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 3<sup>e</sup> SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le 25 novembre 2005, à 17 h 10

Président: M. MARKOTIĆ (Croatie)

### SOMMAIRE

ADOPTION DU RAPPORT

QUESTIONS DIVERSES

CLÔTURE DE LA RÉUNION

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances de la Réunion seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

*La séance est ouverte à 17 h 10.*

ADOPTION DU RAPPORT (point 12 de l'ordre du jour) (CCW/MSP/2005/CRP.1, en anglais seulement)

1. Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur le projet de rapport de la Réunion, qui est publié sous la cote CCW/MSP/2005/CRP.1, en anglais seulement, et invite la Réunion à l'examiner paragraphe par paragraphe avant de l'adopter dans son ensemble.

Paragraphe 1 à 8

2. *Les paragraphes 1 à 8 sont adoptés.*

Paragraphe 9 à 11

3. Le PRÉSIDENT invite les délégations à signaler au Bureau toute erreur ou omission dans les listes d'États figurant dans les paragraphes considérés.

4. M. QUINTEROS-CUBIDES (Colombie) indique qu'il convient d'ajouter la mention de la Colombie à la liste d'États figurant au paragraphe 9.

5. *Le paragraphe 9, ainsi complété, est adopté.*

6. *Les paragraphes 10 et 11 sont adoptés.*

Paragraphe 12 à 15

7. *Les paragraphes 12 à 15 sont adoptés.*

Paragraphe 16

8. Le PRÉSIDENT indique qu'il convient d'ajouter le chiffre 3 au paragraphe 16, la réunion ayant tenu trois séances plénières.

9. *Le paragraphe 16, ainsi complété, est adopté.*

Paragraphe 17 à 23

10. *Les paragraphes 17 à 23 sont adoptés.*

Paragraphe 24

11. M. VALLE FONROUGE (Argentine) indique qu'il convient de mentionner au paragraphe 24 que la délégation chilienne s'est également exprimée au nom de la délégation argentine.

12. *Le paragraphe 24, ainsi complété, est adopté.*

Paragraphe 25

13. *Le paragraphe 25 est adopté avec une modification rédactionnelle mineure.*

Paragraphes 26 à 29

14. *Les paragraphes 26 à 29 sont adoptés.*

Paragraphe 30

15. Le PRÉSIDENT indique qu'il convient de remplacer, dans la dernière phrase du paragraphe, les mots «la prochaine Réunion» («the next Meeting») par «la troisième Conférence d'examen» («the Third Review Conference»).

16. *Le paragraphe 30, ainsi modifié, est adopté.*

Paragraphe 31

17. Le PRÉSIDENT indique qu'il reste à énoncer au paragraphe 31 le mandat qui sera donné au Groupe de travail sur les mines autres que les mines antipersonnel pour 2006. Ce mandat se lirait comme suit:

- «1. Continuer d'examiner toutes les propositions relatives aux mines autres que les mines antipersonnel qui ont été avancées depuis la création du Groupe d'experts gouvernementaux, dans le but d'élaborer des recommandations appropriées sur la question, recommandations qu'il conviendra de soumettre aux États parties à la troisième Conférence d'examen, en 2006;
2. Organiser en outre des réunions d'experts militaires pour se faire donner des conseils concernant les activités décrites ci-dessus.»

18. M. KOVAR (États-Unis d'Amérique) constate avec une vive déception que le seul mandat que les délégations puissent, en définitive, donner au Groupe de travail sur les mines autres que les mines antipersonnel ne fait que reprendre les termes des mandats précédents. À son sens, pareil résultat revient à renier tous les efforts consentis par ceux qui ont participé, quatre années durant, aux travaux sur la question, à commencer par les 31 pays auteurs de la proposition initiale concernant les mines autres que les mines antipersonnel, dont les États-Unis, suivis de la quarantaine de pays qui sont disposés à négocier dès à présent un protocole sur la question, sans oublier les délégations d'États observateurs et les représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui s'y sont intéressés activement. Il lui est difficile de comprendre comment, après tous les efforts faits par le Coordonnateur pour élaborer dans un esprit de souplesse un ensemble de recommandations qui traduit de multiples compromis, certaines délégations peuvent encore prétendre qu'il demeure une large divergence des vues sur des éléments de fond du document présenté par le Coordonnateur et qu'il s'agit de poursuivre les débats sur la question. La délégation des États-Unis, pour sa part, ne saurait, en bonne conscience, souscrire à un mandat pour 2006 qui, à ce stade des travaux, n'ouvre pas la voie à des négociations sur un protocole relatif aux mines autres que les mines antipersonnel, mais ne s'opposera pas à ce que les États parties poursuivent les travaux sur la question. Elle tient néanmoins à rappeler que, alors que les débats continueront, les mines autres que les

mines antipersonnel ne cesseront de présenter des risques pour les êtres humains de par le monde.

19. M. HU Xiaodi (Chine) fait observer que le mandat proposé pour les mines autres que les mines antipersonnel, question ardue s'il en est, est déterminé par l'état d'avancement des travaux dans ce domaine. La délégation chinoise a exposé sa position sur la question dans l'échange de vues général, aussi se contentera-t-elle de préciser que par «mines autres que les mines antipersonnel», la Chine entend les «mines antivéhicules» et qu'elle préférerait employer cette dernière expression à l'avenir afin d'éviter toute équivoque.

20. M. KHOKHER (Pakistan) reconnaît que l'expression «mines autres que les mines antipersonnel», imprécise et peu maniable, devrait être remplacée par les termes «mines antivéhicules», plus fonctionnels et plus largement employés par les militaires, les civils et les organisations humanitaires. Il mesure aussi que le mandat proposé a exigé des délégations des choix difficiles dans les circonstances. La délégation pakistanaise compte que les États parties étudieront plus avant le projet de recommandations présenté par le Coordonnateur, dans le but de dégager un consensus sur l'ensemble de la question des mines antivéhicules.

21. Le PRÉSIDENT croit comprendre que les États parties veulent adopter le projet de mandat qui serait donné au Groupe de travail sur les mines autres que les mines antipersonnel, dont il a donné lecture, eu égard aux déclarations faites à ce sujet.

22. *Il en est ainsi décidé.*

23. *Le paragraphe 31, ainsi complété, est adopté.*

#### Paragraphes 32 et 33

24. *Les paragraphes 32 et 33 sont adoptés.*

#### Paragraphe 34

#### Projet d'appel à l'universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés

25. *Le projet d'appel est adopté.*

26. *Le paragraphe 34 est adopté.*

#### Paragraphes 35 à 37

27. *Les paragraphes 35 à 37 sont adoptés.*

#### Paragraphe 38

#### Désignation du Président de la troisième Conférence d'examen et des Coordonnateurs pour la question des restes explosifs de guerre et celle des mines autres que les mines antipersonnel

28. Le PRÉSIDENT invite les groupes d'États parties à la Réunion à proposer des candidats pour les postes de président désigné de la Conférence d'examen de 2006, ainsi que de

Coordonnateur pour la question des restes explosifs de guerre et de coordonnateur pour celle des mines autres que les mines antipersonnel, ce dont il est question au paragraphe 38.

29. M<sup>me</sup> TAUFMANN (Allemagne), s'exprimant au nom du Groupe occidental, dit que ce groupe est convenu de proposer la désignation du représentant de la France, l'Ambassadeur Rivasseau, comme Président de la troisième Conférence d'examen et Coordonnateur pour la question du respect des dispositions.

30. M. BLAŽEK (République tchèque), parlant au nom du Groupe d'États d'Europe orientale, indique que ce groupe est convenu de proposer la désignation du représentant de la Lituanie, l'Ambassadeur Borisovas, comme Coordonnateur pour la question des restes explosifs de guerre.

31. M. ALAMEDDIN (Jordanie), s'exprimant au nom du Groupe des États non alignés et autres États, indique que ce groupe proposera ultérieurement la désignation du représentant de l'un de ses membres comme Coordonnateur pour la question des mines autres que les mines antipersonnel.

32. Le PRÉSIDENT dit que, en l'absence d'objections, il considérera que les États parties acceptent ces désignations.

33. *Il en est ainsi décidé.*

34. M. ALAMEDDIN (Jordanie), s'exprimant au nom du Groupe des États non alignés et autres États, dit que son groupe propose d'ajouter au paragraphe 38 la phrase suivante:

«La Réunion est convenue que le principe d'une rotation géographique équitable des groupes régionaux d'États parties sera suivi pour la désignation des présidents des futures conférences d'examen de la Convention.»

35. Le PRÉSIDENT croit comprendre que les États parties sont disposés à accepter cet ajout.

36. *Le paragraphe 38, ainsi complété et modifié, est adopté.*

#### Paragraphe 39

#### Coûts estimatifs de la troisième Conférence d'examen (CCW/MSP/2005/L.1) et des trois sessions de 2006 du Groupe d'experts gouvernementaux (CCW/MSP/2005/L.2)

37. Le PRÉSIDENT invite les délégations à se prononcer sur les coûts estimatifs de la troisième Conférence d'examen, y compris la huitième Conférence annuelle des États parties et au Protocole II modifié, et des trois sessions que tiendra le Groupe d'experts gouvernementaux en 2006, qui sont publiés sous les cotes CCW/MSP/2005/L.1 et L.2, respectivement, et qui feront l'objet des annexes III et IV du rapport de la Réunion. En l'absence d'objections, il considérera que les délégations acceptent ces estimatifs.

38. *Il en est ainsi décidé.*

39. *Le paragraphe 39 est adopté.*

Paragraphe 40

40. *Le paragraphe 40 est adopté.*

41. *L'ensemble du projet de rapport, ainsi complété et modifié, est adopté.*

QUESTIONS DIVERSES (point 13 de l'ordre du jour)

42. Le PRÉSIDENT constate qu'aucune délégation ne souhaite prendre la parole au titre de ce point de l'ordre du jour.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

43. Le PRÉSIDENT, constatant que la Réunion de 2005 des États parties a achevé ses travaux, remercie toutes les délégations du concours qu'elles ont apporté à son aboutissement et se dit convaincu que le rapport adopté les aidera à renforcer en 2006 les normes internationales établies par la Convention et les Protocoles y annexés.

44. M. FREEMAN (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), s'exprimant au nom de l'Union européenne, remercie le Président, les deux Coordonnateurs et le secrétariat de tout le travail qu'ils ont accompli en 2004 et 2005. En ce qui concerne la question des mines autres que les mines antipersonnel, l'Union européenne accueille avec satisfaction les progrès enregistrés en 2005, qu'atteste la dernière version de l'ensemble de recommandations présenté par le Coordonnateur pour la question, M. Reimaa, auquel elle adresse ses vifs remerciements. L'Union européenne aurait préféré qu'un mandat de négociation soit adopté pour 2006, mais s'est jointe au consensus concernant le mandat d'examen qui a été retenu en définitive, et elle engage les délégations à poursuivre les travaux de sorte qu'il leur soit possible de s'entendre au plus vite sur un instrument relatif aux mines autres que les mines antipersonnel.

45. M<sup>me</sup> TAUFMANN (Allemagne), s'exprimant au nom du Groupe occidental, salue la compétence avec laquelle le Président sortant, l'Ambassadeur Markotić, a dirigé les travaux des États parties tout au long de 2004 et 2005, et remercie les deux Coordonnateurs, MM. Prasad et Reimaa, de s'être attachés à trouver des solutions de compromis touchant les questions dont ils étaient chargés, et tout particulièrement M. Reimaa, qui a accepté de poursuivre sa tâche après sa réaffectation en Finlande. Le Groupe occidental aurait lui aussi préféré pouvoir compter sur l'adoption rapide d'un accord concernant la question des mines autres que les mines antipersonnel.

46. M. MACLACHLAN (Australie) indique que, comme la majorité des délégations qui ont pris la parole lors de la Réunion de 2005, la délégation australienne estimait qu'il était grand temps, après quatre années de débat, d'engager des négociations concernant un protocole relatif aux mines autres que les mines antipersonnel, sur la base réaliste du document présenté par le Coordonnateur pour la question. Elle exhorte les États parties à aller de l'avant, en tirant tout le profit possible du mandat d'examen adopté en définitive pour 2006, et à s'employer réellement à faire intervenir des résultats concrets dans ce domaine.

47. M. ZARKA (Israël) se joint aux autres représentants pour remercier le Président et les Coordonnateurs des louables efforts qu'ils ont déployés dans le but de faire avancer les travaux des États parties. Il est lui aussi déçu par le mandat donné au Groupe de travail sur les mines

autres que les mines antipersonnel, car ce mandat ne reflète pas tous les efforts investis en 2005 ni n'oriente les travaux à entreprendre en 2006, travaux qui, à son sens, devraient repartir de l'ensemble de recommandations présenté par le Coordonnateur pour la question.

48. M. MINE (Japon) estime que, en ce qui concerne les mines autres que les mines antipersonnel, beaucoup a été fait en quatre ans, mais souhaite que les travaux à poursuivre en 2006, sur la base du document présenté par le Coordonnateur et d'autres propositions, soient plus productifs et que toutes les délégations s'emploient avec vigueur à faire intervenir un accord sur la question.

49. M. ALAMEDDIN (Jordanie), parlant au nom du groupe d'États non alignés et autres États, remercie le Président et les Coordonnateurs pour leur action résolue, ainsi que le secrétariat pour son concours. Il forme des vœux pour l'aboutissement des travaux en 2006.

50. M. BLAŽEK (République tchèque), s'exprimant au nom du Groupe d'États d'Europe orientale, se joint à tous ceux qui ont félicité et remercié le Président, les Coordonnateurs et le secrétariat de ce qu'ils ont accompli en 2004 et 2005. Ce groupe d'États participera activement et avec constance aux travaux préparatoires de la Conférence d'examen de 2006.

51. M. REIMAA (Finlande), parlant en sa qualité de Coordonnateur pour la question des mines autres que les mines antipersonnel, remercie le Président et toutes les délégations de leur concours amical aux travaux menés sur cette question en 2005. Ces travaux ont été fondés sur les propositions soumises, surtout celles de la France, et axés sur le développement de l'ensemble de recommandations relatives aux mines autres que les mines antipersonnel, dont la dernière version a été publiée sous la cote CCW/GGE/XII/WG.2/1/Rev.2. Il engage les États parties à poursuivre en 2006 leurs travaux sur cette base, afin de régler les problèmes qui subsistent et d'adopter un instrument relatif aux mines autres que les mines antipersonnel au moment de la troisième Conférence d'examen.

52. M. PRASAD (Inde), s'exprimant en sa qualité de Coordonnateur pour la question des restes explosifs de guerre, remercie toutes les délégations de leur contribution au progrès des travaux sur cette question, ainsi que le Président et le secrétariat de leur appui constant.

53. M. RIVASSEAU (France) remercie toutes les délégations pour la confiance qu'elles lui ont manifestée en le désignant Président de la troisième Conférence d'examen de la Convention et les assure que la délégation française n'épargnera aucun effort pour que cette conférence soit l'occasion d'un travail le plus utile possible. Il rend hommage au Président sortant, qui a su respecter les vues de chacun, préserver le consensus malgré les difficultés et se mettre invariablement au service de la communauté internationale.

54. M. BORISOVAS (Lituanie) se dit sensible à la confiance que le Groupe des États d'Europe orientale lui a faite en proposant de le désigner Coordonnateur pour la question des restes explosifs de guerre en 2006, et à l'appui que toutes les délégations ont apporté à sa candidature.

55. M. AL NAKSHABANDY (League of Iraqi Doctors) fait observer que les 475 médecins iraquiens membres de la ligue qu'il représente sont souvent appelés à faire face aux effets de l'emploi d'armes à sous-munitions. En effet, 61 000 armes de ce type ont été lancées contre

l'Iraq pendant la guerre du Golfe et 13 000, lors de la dernière guerre. Certaines des attaques aux armes à sous-munitions ont tué des centaines d'innocents en frappant des zones où se trouvaient des civils, telle celle du district de Hay Al Karama, qui visait simplement une pièce d'artillerie antiaérienne posée au milieu de la route. Il reste aujourd'hui en Iraq de vastes zones qui sont polluées par des armes à sous-munitions non explosées, en particulier autour de Nasariye et Najaf, et ces engins continuent de tuer et de mutiler des civils, ce que constatent chaque jour les médecins des hôpitaux iraqiens.

56. La ligue que représente M. Al Nakshabandy estime que les pays ayant employé de telles armes ont le devoir moral de financer la dépollution des zones contaminées par les sous-munitions non explosées et de fournir une assistance pour les soins à donner aux victimes de ces armes. Il a l'espoir de voir un jour interdire à jamais l'emploi d'armes de ce type, qui posent sans conteste des problèmes humanitaires.

57. M. NASH (Cluster Munition Coalition), s'exprimant au nom des 161 organisations membres de la Cluster Munition Coalition, remercie le Président et les membres du Bureau des efforts qu'ils déploient pour faire participer les organisations non gouvernementales aux travaux menés par les États parties à la Convention sur certaines armes classiques.

58. Les organisations considérées continuent de réunir des déclarations de témoins et de rescapés d'accidents provoqués par les armes à sous-munitions, déclarations qui font apparaître les graves conséquences de l'emploi de ces armes pour les civils et les problèmes humanitaires que cela entraîne dans toutes les régions du monde et dans tous les pays qui ont été le théâtre de conflits – rien qu'au Kosovo, six ans après l'intervention des forces de l'OTAN et malgré de vastes opérations de nettoyage, il reste des centaines, voire des milliers de sous-munitions non explosées, dont chacune peut causer une tragédie.

59. Devant l'ampleur et la gravité du problème, la Coalition n'a cessé d'appeler à la négociation d'un instrument sur les armes à sous-munitions dans le cadre des travaux des États parties à la Convention, appuyée en cela par plusieurs États, le Comité international de la Croix-Rouge et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Or qu'en est-il de ces travaux? Les organisations membres de la Coalition voient difficilement comment elles pourraient continuer à appuyer un débat sur les restes explosifs de guerre qui demeurerait aussi vague et n'aboutirait pas, entre autres, à des négociations portant spécifiquement sur les armes à sous-munitions, non plus que des travaux à ce sujet qui subiraient le sort fait à la présente réunion aux discussions sur la question des mines autres que les mines anti-personnel. En ce qui concerne les travaux sur les principes applicables du droit international humanitaire, les États parties à la Convention peuvent-ils réellement prétendre équilibrer les soucis humanitaires et les besoins militaires sans prendre en compte les témoignages des victimes, directes ou indirectes, d'armes à sous-munitions et répondre à l'attente de ces personnes? Les rapports et articles d'organisations non gouvernementales, de commissions parlementaires et d'organes d'information ont mis clairement en évidence que l'application de ces principes aux armes à sous-munitions laisse invariablement à désirer. Il importe que les États parties prennent des mesures concrètes visant ces armes au plus tard à la troisième Conférence d'examen de la Convention et que, dans l'intervalle, les pays soucieux de protéger les populations civiles s'engagent à ne plus utiliser de telles armes.



60. M. HIZNAY (Human Rights Watch) apporte son appui à la déclaration faite au nom de la Cluster Munition Coalition, dont est membre l'organisation qu'il représente.

61. Traçant un parallèle avec le Protocole II modifié, conclu à grande peine et, en définitive, si inopérant qu'il a incité un groupe d'États et des organisations non gouvernementales à engager les travaux dits d'Ottawa, qui ont abouti à l'adoption d'un instrument distinct, la Convention sur l'interdiction des mines terrestres, M. Hiznay craint que la reprise des travaux ou l'ouverture de négociations sur la dernière version de l'ensemble de recommandations relatives aux mines autres que les mines antipersonnel ait pour seul effet d'en affaiblir encore le texte, au point de le rendre impuissant à atténuer les souffrances de ceux qui pâtissent de ces mines.

62. Le débat sur les mines autres que les mines antipersonnel n'a pas été inutile, puisqu'il a permis de cerner les problèmes humanitaires présentés par ces engins et a même incité certains États à revoir la question de la détectabilité et de la durée de vie active des mines qu'ils emploient. Il demeure que les problèmes de cet ordre que suscitent les armes à sous-munitions sont bien plus graves, aussi importe-t-il que les États parties se concentrent dès 2006 sur ces armes-là et examinent les questions de leur fiabilité et de leur emploi, ainsi que des modes d'acquisition d'objectifs, en s'aidant d'un questionnaire détaillé axé spécifiquement sur les sous-munitions. Human Rights Watch vient d'ailleurs de soumettre aux États parties un document informel proposant des éléments d'un tel questionnaire.

63. L'organisation exhorte les États parties à accorder l'attention voulue à la question des armes à sous-munitions en 2006, dans le but de convenir d'un mandat de négociation y relatif à la troisième Conférence d'examen. Elle estime qu'il y va de l'autorité de la Convention.

64. Après les remerciements d'usage, le PRÉSIDENT prononce la clôture de la Réunion.

*La séance est levée à 18 h 15.*

-----